



CONDITIONNEMENT

Emballage

250 g (x 10)

Palette

125 kg

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS

FICHE D'IDENTITE

Composition

400 g/kg d'acide gibbérellique (GA₃) (40% p/p)

Formulation

SG - granulés solubles dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2210416

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Distributeur

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58.

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Fabrication et ®marque déposée

VALENT BioSciences LLC - 1910 Innovation Way, Suite 100 - Libertyville, IL 60048 - U.S.A. - 1-800-323-9597

Consulter le livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 : Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe8 : Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Distance de sécurité riverains - Protection des personnes présentes et des résidents :

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.

Culture	Cible	Dose max. d'emploi	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua	ZNT Arthropodes/Plantes non-cibles	Distance Sécurité Riverains
Maïs	Fourrage	25 g/ha	F** BBCH Min : 13 BBCH Max : 15	1/an	5 m	-	3 m
	Grain						
	Pop-corn						
	Porte-graine*						

*Pour les cultures destinées à la production de semences, consulter le semencier concerné ou respecter les préconisations du prestataire de production.

**DAR F : Délai Avant Récolte, exprimé en stade de croissance de la culture traitée lors de la dernière application (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

DESCRIPTIF DU PRODUIT

PROLIANT® est une nouvelle solution de biocontrôle qui contient de l'acide gibbérellique (GA₃), un régulateur de croissance naturel chez les plantes. **PROLIANT®** favorise le développement précoce et assure la vigueur du maïs tout en contribuant au respect de l'environnement.

Mode d'action

PROLIANT® a un mode d'action bien connu. Il contient de l'acide gibbérellique (GA₃), substance naturelle d'origine végétale, qui favorise la croissance des variétés de maïs hybrides. **PROLIANT®** intervient en complément de la production naturelle en GA₃ de la plante.

Après absorption à travers le tissu végétal, **PROLIANT®** est transporté dans tous les organes y compris le système racinaire. Il stimule la croissance végétative en augmentant l'allongement et la multiplication des cellules. **PROLIANT®** aide les plantes à construire un système racinaire plus fort, augmente la surface des feuilles et favorise la photosynthèse dans les premiers stades du développement, permettant un meilleur démarrage de la culture. La vigueur des plants de maïs traités avec **PROLIANT®** est augmentée ce qui les aide à surmonter les stress abiotiques provoqués par des conditions environnementales qui limitent à la fois la croissance et le potentiel de rendement.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

Préparer la solution de **PROLIANT®** juste avant le traitement, celle-ci devant être utilisée uniquement le jour de la préparation. Adapter le volume d'eau à la densité de végétation afin d'assurer une parfaite couverture de la bouillie sur l'ensemble du végétal.

Les variétés d'une même espèce pouvant avoir des réactions différentes, procéder à un test préalable avant toute généralisation du traitement.

Mais

PROLIANT® peut être appliqué sur maïs entre 3 et 5 feuilles.

Pour optimiser son efficacité, **PROLIANT®** doit être appliqué de façon à recouvrir la totalité de la surface foliaire. Pour une utilisation optimale du produit, il est recommandé d'éviter d'appliquer **PROLIANT®** en conditions séchantes et de préférer des températures fraîches à modérées, ainsi qu'une humidité relative moyenne à élevée. Eviter la pluie dans les 4h suivant son application. La formulation est optimisée et ne nécessite pas l'ajout d'adjuvants.

Le pH de l'eau de pulvérisation peut aller de 7 (neutre) à 8,5. L'hydroxyde de calcium, le sulfate de cuivre et le sulfate de zinc peuvent réduire l'efficacité à pH élevé, à moins de neutraliser le pH du mélange avec un acidifiant. Le mélange doit être préparé et appliqué le jour même.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

PROLIANT® a une très bonne compatibilité avec les insecticides, les fongicides, les huiles et avec un grand

nombre d'herbicides et d'adjuvants qui s'appliquent au même stade.

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Veuillez consulter votre distributeur pour plus d'informations au sujet des mélanges avec **PROLIANT®**.

Préparation de la bouillie

1. Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
2. Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
3. Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
4. Mettre en route l'agitation (celle-ci doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse lors de la préparation de la bouillie) et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
5. Verser les granulés de **PROLIANT®** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation.
6. Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
7. En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  ► **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**
-  ► **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**
-  ► **Surveillez les conditions météorologiques.**
-  ► **Protégez les points d'eau.**
-  ► **Protégez les pollinisateurs.**
-  ► **Préservez la faune sauvage.**



FLASHEZ-MOI

 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/PHYTOPRATIQUE/)

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 09/2021

